

Dans le cadre de sa collaboration avec les membres cooptés du Conseil, le secrétariat du CCE est allé à la rencontre d'Isabelle Cassiers, professeur au Département des Sciences Economiques de l'UCL et chercheur qualifié du Fonds National de la Recherche Scientifique. Les deux principaux domaines de recherche du Professeur Cassiers sont l'histoire économique contemporaine et les indicateurs économiques, de bien-être et de développement durable. Depuis septembre 2006, elle dirige également un séminaire de recherche interdisciplinaire sur le thème *Redefining Prosperity*.

UNE INVERSION DE TENDANCE

Le secrétariat du CCE : L'État providence, institué après la deuxième guerre mondiale, reposait sur un accord de solidarité sociale : un compromis entre travail et capital qui portait, d'une part, sur la gestion de la croissance économique dans le sens d'un partage équitable des richesses produites et qui, d'autre part, en quelque sorte, actait la primauté du politique sur l'économique. Votre thèse de doctorat s'intitulait « Croissance, crise et régulation en économie ouverte : la Belgique entre les deux guerres »¹. Durant cette période, était-ce l'inverse : l'économique avait-elle la primauté sur le politique ?

Isabelle Cassiers : *En amont de votre question, se pose celle de la séparation de l'économique et du politique. Lorsqu'on affirme que l'économique a la primauté sur le politique, on suppose implicitement que l'économique existe en soi, abstraction faite de toute composante politique. Or il me semble de plus en plus important de percevoir que l'économique est, par essence, politique. Autrement dit, l'économique pur n'existe pas : il comporte toujours du politique ; il est même structuré par des rapports de pouvoir. Cette vision des choses peut sembler décalée, ou démodée, parce que le discours dominant soutient implicitement le contraire, comme si l'économique existait en soi, hors des rapports sociaux, avec ses lois propres immuables dans le temps et dans l'espace. L'ordre économique institué après la deuxième guerre mondiale est une configuration des mécanismes économiques décidée politiquement ; ce qui prévalait avant la guerre en est une autre, tout aussi politique. Entre les deux, il y a une modification dans la répartition du pouvoir, dans les rapports de force entre travail et capital d'une part, entre nations d'autre part. La montée en force des organisations de travailleurs, les rééquilibrages internationaux conduisent à la mise en place d'institutions telles que la sécurité sociale ou le système monétaire international de Bretton Woods, qui organisent une intervention des pouvoirs publics dans divers champs. On ne peut pas dire pour autant qu'avant la guerre, ou même au 19^{ème} siècle, l'économique primait sur le politique : c'est par la loi – c'est à dire par du politique – que la classe ouvrière était initialement muselée. De même, les réformes entreprises depuis les années 1980 – libéralisation des marchés, flexibilité, libre-échange – sont des mesures politiques qui modifient en profondeur les règles de la production et des échanges. De telles mesures ont pu être prises en raison de l'affaiblissement simultané du mouvement syndical et des frontières nationales. Ce qui prévaut aujourd'hui n'est pas de l'économique pur, c'est une autre vision politique de l'économie.*

La concertation sociale, la sécurité sociale, l'extension des biens collectifs et les politiques économiques de soutien de la demande ont contribué, pendant 25 ans, à nourrir et à stabiliser une croissance vigoureuse et à étendre les mécanismes de la solidarité sociale. La crise économique des années 1970 a mis les États providence sous pression. Les « redressements » des années 1980 ont été opérés dans un contexte politique, idéologique et doctrinal en nette rupture par rapport aux

¹ Bruxelles, De Boeck Université, 1989, 272 p.

compromis sociaux antérieurs. Dans quelle mesure cette rupture signe-t-elle un « simple » retour à la logique à l'œuvre en Belgique entre les deux guerres ?

I.C. : Il n'y a jamais de simple retour à une situation historique passée. La situation en 2008 est profondément différente de celle de l'entre-deux-guerres, simplement parce que beaucoup de données ont changé. Ne serait-ce que la globalisation, la mobilité des personnes, le niveau de vie matériel incomparable etc. Toutefois la rupture du contexte politique et doctrinal des années 1980 est incontestable et donne sur certains points l'impression d'un retour du balancier. Le pouvoir syndical régresse, plusieurs des mécanismes institutionnels construits après la guerre sont remis en question, tant au sein des nations (certains aspects de la protection sociale ou de la sécurité sociale) qu'au niveau international (régime de changes fixes, contrôle des mouvements de capitaux). C'est vrai que les Etats providence sont mis sous pression, mais le niveau d'intermédiation de l'Etat (recettes et dépenses publiques en pourcentage du PNB par exemple) reste aujourd'hui incomparablement plus élevé que dans l'entre-deux-guerres, ou même dans les années 1950 ou 1960. Ce qui peut apparaître comme désespérant pour certains groupes sociaux, comme les syndicats, c'est le mouvement de recul, l'inversion de la dynamique. La protection sociale est aujourd'hui beaucoup plus forte que dans les années trente, mais tandis qu'elle progressait alors, elle est aujourd'hui constamment soumise à des coups de boutoir. C'est sans doute la première fois dans l'histoire du mouvement ouvrier que la tendance s'inverse globalement.

NATION ET DÉMOCRATIE

Vous évoquez là une particularité belge ? Ou votre analyse déborde-t-elle de ce cadre ?

I.C. : Je crois que cette tendance est présente partout en Occident, même si la résistance à ce processus de démantèlement varie d'un pays à l'autre.

La « crise de l'État providence » comme disent d'aucuns a-t-elle partie liée avec les difficultés de nos démocraties, notamment confrontées à une érosion de leur souveraineté nationale, dans un monde où se resserrent les contraintes économiques et qui se cherche encore en vain de nouvelles formes de gouvernances supranationales ?

I.C. : Il me semble qu'il ne faut pas confondre érosion de la souveraineté nationale et affaiblissement de l'exercice démocratique. La globalisation affaiblit le pouvoir des Etats nations, c'est vrai. La mobilité des capitaux, la masse inédite de ceux-ci, l'instantané des décisions financières réduisent le pouvoir des autorités nationales. Mais rien n'empêche théoriquement qu'un contrôle démocratique se construise à un niveau supranational – à l'échelle européenne par exemple. Soulignons au passage que l'accroissement de la mobilité des capitaux, qui réduit la souveraineté nationale, ne tombe pas du ciel : ce sont des décisions politiques qui l'ont rendue possible. Supposons que l'on veuille aujourd'hui asseoir un pouvoir démocratique au niveau supranational : certains considèrent cela comme un objectif inaccessible. Mais regardez les réalisations de la génération de l'immédiat après-guerre : elle a mis sur pied en quelques années la sécurité sociale, la concertation sociale, un système monétaire international, les droits de l'homme, l'ONU et bien d'autres grandes institutions. Pourquoi ? C'est l'expérience traumatisante de la guerre qui a accéléré une réaction à des changements qui se manifestaient progressivement depuis le début du 19ème siècle : déclin de la Grande-Bretagne et affirmation de la puissance américaine, forte croissance du mouvement syndical et revendications sociales, transformation des techniques de production etc. Les décisions prises en 1944-1945 ont servi de catalyseur à ces évolutions et les ont rendues cohérentes entre elles.

Le même type de réaction est-il possible aujourd'hui ?

I.C. : *La perte d'hégémonie des Etats-Unis au profit de la Chine, l'instabilité du système monétaire et financier, les tensions géopolitiques, le caractère non durable de la croissance sont autant de signes que, comme dans les années trente, les équilibres antérieurs sont définitivement rompus. De même que la guerre avait accéléré les changements antérieurs, il est possible que la crise climatique – qui ne peut être résolue qu'à l'échelle supranationale – soit le prochain catalyseur. Donc, bien que les transformations de notre environnement global soient inquiétantes, on peut aussi y voir l'opportunité de dépasser les limites d'une démocratie exercée au niveau national.*

LE SPECTRE DE LA « DISSOCIÉTÉ »

Et quid de l'hégémonie grandissante du discours qui tend à rendre peu à peu inacceptable l'idée qu'il existe des logiques collectives qui imposent des réponses de même niveau, discours qui laissent ainsi l'individu de plus en plus seul face aux aléas de l'existence ?

I.C. : *La vision selon laquelle l'Etat providence est en crise est en effet considérablement renforcée par la doctrine néolibérale qui jette le discrédit sur les formes antérieures d'intervention publique. L'Etat providence voit sa légitimité affaiblie par l'omniprésence d'un discours qui, depuis trente ans, le présente comme intenable. Ce discours contribue à provoquer le processus qu'il dénonce : à force de proclamer que l'Etat providence est en crise et que ses formes d'intervention sont contre-productives, on dresse la population contre le financement des pouvoirs publics et on la pousse vers une couverture privée des risques autrefois pris en charge par la collectivité. On génère ainsi une société plus individualiste et plus dépendante du marché. Dans ce contexte, les sociaux-démocrates eux-mêmes ont proposé que l'Etat providence soit remplacé par un Etat social actif. Dans un livre qu'un collectif de chercheurs a consacré à ce thème², nous avons défendu l'idée que l'Etat social actif n'est plus porteur des valeurs de solidarité sociale qui avaient donné naissance à l'Etat providence ; qu'il est au contraire symptomatique d'un changement de paradigme. Nous entrerions ainsi progressivement dans ce que l'économiste français Jacques Généreux appelle la « dissociété »³ : une société dont le discours et le fonctionnement poussent les individus à nouer entre eux des rapports de type marchand, sur le mode de la concurrence, plutôt que des liens solidaires, fondés sur la confiance mutuelle. Cela dit, s'il est indéniable que certaines formes d'intervention publique héritées du passé, et certains comportements, doivent être modifiés et adaptés au temps présent, il est aussi intéressant de relever certaines contradictions de la doctrine de laisser faire. Ainsi, tout en criant haro sur l'Etat providence, les banques centrales - donc les autorités publiques - volent actuellement au secours du système bancaire et financier lorsque celui-ci menace de s'écrouler comme un château de cartes et y injectent des milliards de dollars, record historique d'intervention publique en la matière. La « Providence » a peut-être simplement changé de camp...*

En 2000, vous avez été la cheville ouvrière d'un vaste colloque organisé par l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES) de l'Université catholique de Louvain. Au cours de cette manifestation, de nombreux chercheurs de l'UCL, de l'ULB et des facultés de Namur, ainsi que des hauts fonctionnaires de l'Emploi et du Travail, des Finances, du Conseil central de l'économie, du Bureau du Plan... ont tenté de faire le bilan du demi-siècle alors écoulé d'évolution de l'économie belge. De

² Pascale Vielle, Philippe Pochet et Isabelle Cassiers (dir.) : *L'Etat social actif : vers un changement de paradigme ?* PIE- Peter Lang, 2005, 357 p. Voir aussi Isabelle Cassiers « De l'Etat providence à l'Etat social actif : quelles mutations sous-jacentes ? » *Regards économiques*, novembre 2005 n°36, <http://regards.ires.ucl.ac.be/>.

³ Jacques Généreux, *La dissociété*, Paris, Seuil, 2006

répondre en somme à la question : « que nous est-il arrivé ? »⁴. Vous estimiez à l'époque que le demi-siècle écoulé pouvait faire l'objet de lectures différentes. Que l'on pouvait le voir comme un parcours durant lequel la Belgique, élève docile de l'Europe, était devenue une coquille vide en vendant son âme. Mais que l'on pouvait aussi - et avec autant de pertinence - percevoir ces cinquante années comme un modèle de débrouillardise de la part d'une petite économie ouverte ballottée par les bouleversements du monde. Dix ans plus tard, ce regard pluriel, ambivalent est-il toujours le vôtre ?

I.C. : *Oui, sur le passé de la Belgique, je serais tentée de maintenir ce regard ouvert. Mais les huit années écoulées depuis ce colloque et en particulier la dernière font légèrement pencher la balance du côté de la « coquille vide ». Qui oserait proclamer, dans la crise politique récente – ou dans la fragilité de sa résolution – que nous sommes un modèle de débrouillardise ? Nous sommes plutôt confrontés à notre impossibilité de prendre collégialement les décisions qui nous feraient avancer face aux bouleversements du monde.*

LA NOUVELLE BÉANCE DES POSSIBLES

Toujours en marge de ce colloque, vous suggérez alors qu'il n'y a pas *une* vérité historique intangible, mais des interprétations subjectives des itinéraires révolus, chacun de ces décryptages spécifiques étant étroitement dépendant de la place d'où parle l'observateur concerné. « Ainsi progresse peut-être, confiez-vous au quotidien *Le Soir*, l'idée que plusieurs chemins demeurent concevables et que, à ce titre, le citoyen peut refuser qu'un trajet lui soit dicté (...) au nom de la nécessité économique : les nouveaux rails ne sont peut-être pas encore tous posés, le champ des possibles est peut-être encore ouvert et le moment est sans doute favorable à de nouveaux choix de société. »⁵. Cette béance du champ des possibles vous paraît-elle aujourd'hui toujours la même ?

I.C. : *Votre expression « béance du champ des possibles » désigne très bien une posture tant épistémologique que politique que je tente de faire mienne. Sur le plan épistémologique, c'est considérer le présent comme une des multiples configurations que les événements historiques rendaient possibles : nous ne sommes pas déterminés, ni individuellement, ni collectivement. Si le champ des possibles est toujours ouvert, si rien ne s'impose jamais tout à fait par soi-même, il reste toujours un espace de liberté pour l'action individuelle ou collective. D'où l'importance des utopies qui imaginent d'autres aboutissements possibles, plus conformes à nos désirs. Une partie du discours dominant tend à invalider la pertinence - scientifique, politique - de toute alternative au présent. Je trouve cela très pernicieux. C'est une négation de la liberté de l'être. Un peu comme un thérapeute qui traiterait de pathologique le désir de son patient de changer de thérapeute. C'est un asservissement de la pensée ou du psychisme.*

Pour autant, cette béance du champ du possible : s'est-elle agrandie ou s'est-elle ressermée ?

I.C. : *Cette béance n'est évidemment plus la même ; elle a changé depuis dix ans. Certaines portes se sont fermées. Nous avons déjà évoqué deux contraintes majeures : le défi climatique et environnemental d'une part, le danger d'une crise monétaire et financière systémique d'autre part. Mais ces états d'urgence ouvrent peut-être de nouvelles portes. On prend aujourd'hui des décisions impensables il y a dix ans. Les propositions législatives déposées le 23 janvier dernier par la Commission européenne, le fameux « Paquet Energie/Climat » sur lequel travaille actuellement le Conseil central de l'économie, témoignent d'une prise de conscience collective de la gravité de la*

⁴ "Que nous est-il arrivé ? Un demi-siècle d'évolution de l'économie belge" sous la direction d'Isabelle Cassiers, *Reflets et Perspectives de la Vie économique*, XXXIX, 1, 2000.

⁵ *Le Soir*, 4 mars 2000.

situation et de l'émergence d'une volonté d'y répondre. Reste à voir, évidemment, de quelle manière ces propositions seront concrétisées...

DES ÉVIDENCES INCONTESTABLES

Vous reconnaissez-vous dans l'expression « développement durable » ?

I.C. : *Je ne m'en ferais pas le porte-drapeau, mais je ne fustige pas non plus le concept. La définition qu'en avait donné Gro Harlem Brundtland en 1987 était très ouverte : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». La question est évidemment de savoir comment on définit les besoins du présent. Le terme de développement durable est aujourd'hui galvaudé car il est utilisé de diverses manières, allant d'une croissance économique maximale, juste révisée aux entournures pour limiter son empreinte écologique, à une remise en cause plus radicale du modèle de développement occidental. J'ai bien aimé une inquiétude d'Isabelle Stengers qui se demandait : « que nous est-il arrivé pour qu'il faille ajouter le mot durable au mot développement ? » On a donc pu penser le développement comme du non durable... C'est sans doute la raison pour laquelle les partisans de la décroissance rejettent aussi le concept même de développement, qu'il soit durable ou non. Personnellement, je trouve que le concept mérite attention, car il permet de remettre l'accent sur les finalités du développement plutôt que sur la croissance pour la croissance.*

Marc Poncelet, sociologue du développement à l'Institut des sciences humaines et sociales de l'Université de Liège rappelle que le concept de développement durable s'est imposé à la charnière des années '80 et '90 dans une conjoncture précise : contestations écologistes devenant politiquement significatives, mise en cause du développement lui-même comme matrice universelle du progrès des sociétés et disparition de toute hypothèque ou hypothèse socialiste. Voyez-vous l'un ou l'autre rapport de cause à effet dans ces concomitances⁶ ?

I.C. : *La chute du mur de Berlin puis l'effondrement de l'URSS ont fait taire pour un temps les opposants au modèle de développement capitaliste. C'est peut-être pour cette raison que le concept de développement durable intègre davantage la critique écologiste du système que sa critique politique. Les théories de la dépendance ou de l'échange inégal - Celso FURTADO, Arghiri EMMANUEL - , qui s'étaient construites dans les années 1960 et 1970 pour contester la possibilité pour le Sud de suivre le modèle du Nord, ont été battues en brèche, à l'époque que vous citez, par le revirement néo-libéral et le triomphe d'un cadre de politique du développement connu sous le nom de « consensus de Washington ». La mise en cause du modèle de développement occidental survient plus tard, me semble-t-il, au tournant du siècle, avec notamment le courant de la décroissance.*

Pourriez-vous, le cas échéant, esquisser la société durable vers laquelle nous devrions idéalement tendre ?

I.C. : *Cette question me met mal à l'aise, comme si elle faisait implicitement référence à une prétendue supériorité de l'expert dans la définition des normes. Une telle question – la société vers laquelle nous devrions tendre – est à soumettre au débat démocratique. J'ai bien mon idée sur la société vers laquelle j'aimerais que nous tendions, mais ma voix n'a pas plus de poids que celle de tout autre citoyen. Je ne pense pas qu'une économiste – puisque c'est en cette qualité que vous m'interrogez – soit habilitée à proposer une réponse par nature normative. Le scientifique, pas plus*

⁶ « Les nouveaux mots du pouvoir – Abécédaire critique », ouvrage collectif dirigé par Pascal Durand, Editions ADEM, Bruxelles, 2007, 461 pages. Pages 153 et ss.

que le technocrate ou tout autre « expert », ne peut faire état d'un quelconque savoir supérieur pour définir nos normes. Tout juste peut-il offrir des balises. Le rôle des scientifiques peut être de dire aux citoyens et aux gouvernants : ceci est durable, ceci ne l'est pas. À cet égard, on peut énoncer quelques évidences scientifiques difficilement contestables. A titre d'exemple, un développement durable devra reconsidérer notre hyper mobilité, pourtant valorisée par le discours dominant. Et la quantité de matières produites et consommées, constamment stimulée par la publicité. Tout comme l'impact de celles-ci, et des conditions de travail, sur la santé. Au-delà de ces évidences, l'intellectuel peut vouloir attirer l'attention de ses concitoyens sur des éléments déjà plus normatifs : le scandale d'un monde profondément inégalitaire, le potentiel de violence qu'il comporte, la « dissociété » à laquelle conduisent la domination d'une logique de profit et la compétition grandissante entre individus isolés, etc.

REDÉFINIR LA PROSPÉRITÉ

Les économistes ne peuvent-ils pas néanmoins livrer une contribution capitale à ce débat démocratique en présentant aux citoyens et à leurs responsables politiques une palette de scénarios réalistes et cohérents entre lesquels choisir ?

I.C. : Je crains que la démarche soit réductrice. Nous sommes peut-être à un tournant de civilisation qui suppose des remises en question en profondeur. L'économiste standard raisonne spontanément à partir d'un modèle existant et trace des scénarios à court ou à moyen terme qui intègrent difficilement la possibilité de grands tournants, de ruptures. Ce n'est évidemment pas la meilleure façon de concevoir un nouveau modèle de société. Je crois que le tournant à venir est d'un tout autre ordre qu'un changement dans le régime de croissance et que, à ce titre, il fait appel à une réflexion nécessairement beaucoup plus vaste.

D'autres disciplines scientifiques semblent donc devoir être préalablement convoquées. Desquelles, de ces disciplines, la mise au point d'une stratégie de développement durable ne peut-elle faire... l'économie ?

I.C. : Une réflexion pluridisciplinaire me semble fondamentale. Le débat démocratique peut utilement se nourrir des réflexions des philosophes, des sociologues, des politologues, des historiens, des climatologues, des biologistes etc. Chacune de ces disciplines donne un éclairage particulier sur les manques du modèle dans lequel nous sommes et peut contribuer à baliser la sortie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le groupe de recherche que j'ai lancé à l'UCL sur le thème « Redéfinir la prospérité » est d'emblée pluridisciplinaire. Economistes, philosophes, juristes, médecins y croisent leurs regards sur notre impasse collective et s'interrogent ensemble sur les possibilités de relever l'immense défi du 21ème siècle.

Quelle peut, dans cette optique être la valeur ajoutée du Conseil central de l'économie ?

I.C. : Le rôle d'une institution comme le Conseil central de l'économie peut être fondamental. Sa vocation est de mettre autour de la table des acteurs d'horizons différents pour les faire dialoguer sur les grandes questions économiques, et c'est bien de cela que nous avons besoin aujourd'hui. Il est important que le Conseil se saisisse des questions les plus urgentes pour notre société. Il s'agit donc de décloisonner les compétences. J'aimerais vous répondre à l'aide d'un exemple a contrario, du souvenir d'un débat au CCE. En 2003, le Professeur André Sapir est alors venu présenter au Conseil central le rapport d'un groupe de travail de haut niveau mis en place à la demande de Romano Prodi, alors Président de la Commission européenne. Cette brillante étude prospective,

intitulée An Agenda for a Growing Europe. Making the EU Economic System Deliver, avait à mes yeux un défaut : tandis qu'elle proposait les moyens de stimuler la croissance européenne, elle faisait totalement l'impasse sur la problématique environnementale. Interrogé sur cette lacune, André Sapir a fait valoir qu'il s'agissait là d'une problématique étrangère à celle pour laquelle il avait été consulté, que le mandat du groupe de travail se limitait à la question de savoir comment redynamiser l'économie européenne. Cinq ans plus tard, il me semble impensable de tenir ce type de raisonnement. Le décloisonnement des compétences est indispensable pour orienter nos sociétés vers un mode de production et de consommation soutenables. Or, pour y parvenir – j'en reviens à votre question - il faut un lieu où discuter, un lieu où débattre librement et de manière générale des questions socioéconomiques, y compris de la finalité de nos activités. La question du développement durable ne devrait pas être confinée à des institutions spécialisées dans l'examen de la problématique environnementale, isolée des autres questions de développement. Elle a beaucoup plus de chances de progresser si toutes les instances existantes s'en saisissent, car il s'agit d'un vrai débat de société. Pour cette raison, l'activité du CCE ne devrait pas, selon moi, se limiter à la problématique des salaires : elle devrait s'ouvrir à ces questions qui sont au cœur de l'organisation à venir de notre économie. Lorsque le Conseil a été créé, en 1948, l'objectif qui faisait consensus était la croissance économique, mesurée par le PIB. Il s'agissait donc d'organiser le partage des fruits de la croissance. Aujourd'hui, l'urgence est d'organiser ensemble la viabilité à long terme de notre activité. Nous devons, par exemple, trouver un consensus sur un indicateur alternatif au PIB, indicateur qui puisse prendre en compte la protection de la planète et la satisfaction de vie des citoyens. Ce débat est en cours à l'échelle internationale. Après la guerre, la Belgique avait été à l'avant-garde de la création institutionnelle, en mettant sur pied les organes de la concertation sociale. Pourquoi ne pourrait-elle pas le faire aujourd'hui encore ? Le Conseil central de l'économie pourrait être un lieu idéal pour la maturation d'un accord sur une redéfinition du développement et de l'indicateur qui servira de guide pour la politique économique et sociale. Cela pourrait être une opportunité pour les organisations de travailleurs.

« MÉTRO-BOULOT-DODO »

Vous avez mentionné tout à l'heure la création d'un groupe de recherche sur le thème « Redéfinir la prospérité ». Quelles articulations établissez-vous entre ce concept de prospérité et celui de développement durable ?

I.C. : Nous avons choisi de privilégier ce concept de prospérité parce qu'il nous semble plus ouvert, moins connoté que d'autres concepts dans le même champ. Celui de développement durable est aujourd'hui surtout utilisé dans sa composante environnementale. C'est réducteur et c'est dommage, car il se prête potentiellement à la redéfinition de ce qu'est le développement, mais dans la réalité ce débat n'a pas lieu. La notion de progrès, utilisée par l'OCDE, me semble encore très marquée par le modernisme, la performance technologique et l'éternelle fuite en avant, même s'il faut saluer les efforts entrepris par cette institution pour construire sur ce thème un débat à l'échelle mondiale⁷. Aujourd'hui, les notions de bien-être et de bonheur sont remises à l'honneur, mais elles ont une connotation très individualiste, alors que notre réflexion porte davantage sur l'organisation de la société et de l'économie. Le terme de prospérité me semble avoir une connotation collective – on parlera d'un peuple, d'une nation prospères. Le Petit Robert définit la prospérité comme « un état heureux, une situation favorable », c'est donc une question qui se pose « ici et maintenant » ; elle ne figure pas dans un ordre du jour lointain, elle ne constitue pas un but perpétuellement fuyant

⁷ Voir par exemple le très intéressant Forum mondial « Mesurer et favoriser le progrès des sociétés », OCDE, Istanbul, juin 2007.

comme peuvent l'être la croissance ou le progrès. Et puis ce terme est encore suffisamment flou pour qu'on puisse le réinventer...

Isabelle Cassiers, dès l'antiquité, les philosophes ont disserté sur la notion de vie bonne. Comment expliquer que, depuis quelques siècles, le bonheur soit exclusivement associé à la richesse matérielle ? I.C. : *Cette association entre bonheur et richesse matérielle n'est, à mon avis, pas aussi ancienne et généralisée que vous le suggérez : la littérature, la poésie, l'art, les religions, les philosophies, ce qui s'exprime dans les chansons, ce que les thérapeutes rapportent crient le contraire... Ce qui se passe depuis des siècles, depuis le 16^{ème} siècle et plus clairement depuis le 18^{ème} siècle, c'est le déploiement d'un système – le capitalisme – dans lequel la finalité de l'activité est le profit. Je ne crois toutefois pas qu'il y ait initialement, même au sein de ce système, confusion entre richesse matérielle et bonheur. Les capitaines d'industrie parlaient d'une société riche et de progrès, mais pas de bonheur. La classe ouvrière se battait tout autant pour la réduction du temps de travail, le respect de sa dignité et la participation à la décision que pour le relèvement de son pouvoir d'achat. Chez les économistes, les pères fondateurs - Adam Smith, John Stuart Mill... - affirmaient clairement qu'aisance matérielle et bonheur humain ne sont pas de la même nature. Non, l'association que vous évoquez me paraît plus récente ; elle me semble avoir émergé dans les années 1950 et 1960, après les privations de la guerre et celles de la reconstruction, avec l'étourdissement de l'avènement d'une société d'abondance, vantée et encouragée par la publicité, qui, elle-même, a pris une ampleur inédite avec la généralisation de la télévision. Cette confusion entre richesse matérielle et bonheur a d'ailleurs été de courte durée puisque la société de consommation – « métro-boulot-dodo » - a très vite été mise en cause par les contestataires de mai 1968 et par le courant hippie. Le choc pétrolier de 1973 et la crise économique ont ensuite focalisé l'attention sur la croissance et l'emploi, faisant taire le débat sur les finalités de l'activité : l'« objectif croissance » s'est à nouveau imposé pour deux ou trois décennies. Mais depuis quelques années, l'idée selon laquelle la richesse matérielle ne fait pas le bonheur revient en force, soutenue d'ailleurs par l'impossibilité écologique de poursuivre à l'infini l'accumulation de biens.*

PETITS RUISSEAUX ET GRANDES RIVIÈRES

La satisfaction de vie des Occidentaux - c'est-à-dire l'évaluation par une personne de la satisfaction globale que lui procure l'existence - n'augmenterait plus. Depuis quand fait-on ce constat ? I.C. : *Je serais tentée de répondre : aussi loin que les enquêtes sur le sujet existent ! Les premières enquêtes ont été réalisées par des académiques aux Etats-Unis après la seconde guerre mondiale. On dispose aussi de données longues mais irrégulières pour le Japon. L'Eurobaromètre nous fournit des données annuelles pour l'Union européenne depuis 1973. En dehors de rares exceptions – par exemple celle du Danemark où la satisfaction de vie augmente au fil du temps - presque toutes ces données témoignent d'une stagnation de la satisfaction de vie, alors même que les pays concernés ont connu une croissance économique impressionnante, ce qui semble prouver que le bonheur n'a jamais rimé avec la croissance matérielle. Catherine Delain et moi avons consacré une étude à cette question : comment les économistes expliquent-ils que la croissance économique, poursuivie pendant des décennies, ne provoque pas une hausse de la satisfaction de vie⁸ ? On trouve dans la littérature économique sur le sujet plusieurs familles d'explications : d'une part, toute richesse est relative – effet d'habitude, effet de comparaison – et, d'autre part, la richesse matérielle n'épuise*

⁸ Isabelle Cassiers et Catherine Delain, « La croissance ne fait pas le bonheur : les économistes le savent-ils ? » *Regards économiques*, n°38, mars 2006, <http://regards.ires.ucl.ac.be/Archives/Re038.pdf>

évidemment pas la question du bonheur, lequel dépend aussi, par exemple, de la qualité de l'environnement ou de celle du lien social. Pointons néanmoins au passage l'exception que constitue le cas du Danemark où la satisfaction globale que procure l'existence augmente au fil du temps...

Comment expliquer que les gens, dans certains pays en voie de développement, se disent plus satisfaits de leur vie que les populations de certains pays développés ?

I.C. : Tout d'abord, on doit quand même reconnaître que la satisfaction de vie moyenne des habitants des pays pauvres est généralement inférieure à celle des pays riches : le bien-être requiert que les besoins de base soient satisfaits ! Mais la relation n'est pas linéaire et comporte des exceptions. Le Brésil fait état d'une satisfaction de vie moyenne supérieure à celle du Japon, malgré un PIB par tête beaucoup plus faible. Pourquoi ? C'est très difficile de comparer les résultats d'enquêtes subjectives pour des pays aux cultures aussi différentes. Néanmoins cela pose question ! Si l'on prend en considération les trois temps longs de l'histoire économique et sociale proposés par Fernand Braudel⁹ – vie matérielle et spirituelle, marché et capitalisme – on peut penser que les hommes ont toujours pu puiser de la joie de vivre dans des situations inhérentes à la simple vie matérielle - au sens de production domestique - et spirituelle, et que cette capacité subsiste dans des régions du monde où marché et capitalisme ont moins bouleversé la culture des peuples. Ce n'est évidemment qu'une hypothèse. Les conditions de vie au Brésil n'ont rien d'enviable. Ce qui est certain, c'est le fait que la satisfaction que procure l'existence est saturée de culture. Dans certaines d'entre elles il est de bon ton de râler à propos de tout et de rien, là où, dans d'autres cultures, on considère plus spontanément la vie comme un cadeau. Le ciment social est aussi fondamental. On peut se demander comment les survivants du génocide ruandais ou les soldats de la Grande guerre ont pu tenir debout, ayant traversé tant d'horreurs. Comment peut-on survivre lorsque l'on a vu sa famille décimée à la machette sous ses yeux, où lorsque tous les copains de chambrée ont été mitraillés ? Chez nous, il arrive qu'un deuil ou une séparation suffisent à briser une vie... Paradoxalement, il semble que ce soit la communauté d'expérience qui soutienne les premiers : tous les survivants, autour d'eux, ont connu un sort analogue. C'est le lien social, la communion tacite. Ces observations sur le ciment social ne seraient-elles pas éclairantes pour notre réflexion sur le développement durable ?

Que pensez-vous du débat actuel focalisé sur la baisse du pouvoir d'achat ? Mis à part, bien entendu, pour les familles défavorisées, le fait de disposer de moins de moyens financiers à affecter à la consommation ne pourrait-il pas signifier mieux consommer et consommer de manière plus durable ?

I.C. : Cela ne me semble pas évident. Ce genre de raisonnement me gêne même un peu. La baisse du pouvoir d'achat ne touche pas tout le monde de la même manière ; il n'y a pas que le bas de l'échelle sociale qui la ressent. Au sein des classes moyennes, les familles monoparentales, par exemple, sont souvent plus affectées que les autres en raison du poids du logement et du chauffage dans un budget alimenté par un seul revenu. Tandis que les catégories les plus riches peuvent voir au contraire leur pouvoir d'achat augmenter confortablement, puisque qu'au haut de l'échelle les revenus sont en forte croissance. Dans ce contexte, il serait insupportable que les mieux nantis, ou ceux qui gouvernent, disent à ceux qui tirent le diable par la queue, « ce n'est pas si mal, la réduction de pouvoir d'achat : de toute manière on consomme trop » ! J'ai un profond respect pour les partisans de la frugalité volontaire, je crois même qu'ils ouvrent la voie vers des valeurs plus

⁹ Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Champ Flammarion, 1985/2002.

profondes, mais leur comportement ne peut pas être imposé dans un contexte global inchangé. Telle qu'elle est formulée, votre question renvoie par exemple à la responsabilité des individus, alors que la plupart des signaux collectifs - notamment la publicité - stimulent la consommation de manière aveugle. Aujourd'hui, dans nos pays, une consommation plus respectueuse de l'environnement coûte souvent plus cher. Pour inverser cette tendance, il faudrait une intervention radicale des autorités publiques sur deux plans au moins, me semble-t-il. En premier lieu, il s'agirait de modifier le signal donné par les prix pour qu'une consommation « écologique » ne soit plus un acte héroïque ou un geste réservé à une minorité bien informée et suffisamment fortunée. En pratique, cela suppose d'internaliser les coûts externes, c'est-à-dire d'incorporer, dans les prix des biens et des services, le coût des dégâts environnementaux, et, inversement, utiliser le produit des taxes pour subsidier les produits respectueux de l'environnement (écotaxes et éco-boni qui rencontrent tant de résistance politique...). Simultanément, il y aurait lieu de repenser la mobilité - fortement valorisée aujourd'hui, mais qui cause tant de dégâts - par de vigoureux incitants en matière véhicules propres, de transports publics, d'habitats groupés, de commerces de proximité etc. C'est difficile de demander aux individus d'initier un changement de cap tout en laissant tous les instruments du navire collectif fixés sur l'ancienne route ! Cela dit, ce sont les petits ruisseaux qui font parfois les grandes rivières, et chacun de nous peut, là où il est, amorcer le changement...